

‘INCLUSION ACTIVE’ : LES ENJEUX

DEFIS POLITIQUES ET REALITES

NOTE D’INFORMATION D’EAPN

Jun 2008

Introduction:

La finalité de cette note d’information est de communiquer à tous les membres d’EAPN, qu’ils soient ou non engagés dans les activités des groupes de travail, d’une part, les grands axes de cette nouvelle proposition lancée, en 2006, par la Commission européenne dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale, d’autre part, l’analyse qu’en fait EAPN.

EAPN voit, dans cette proposition, une opportunité à saisir et participe activement à la formulation de cette nouvelle approche. Nous avons à cœur de fonder nos contributions sur des échanges approfondis au sein du Réseau dans le souci de faire écho aux réalités vécues, sur le terrain, par nos membres. Telles sont les raisons de la tenue, le 13 juin à Paris, d’un séminaire d’EAPN consacré à l’inclusion active.

De plus amples détails sur les derniers développements sont publiés, tous les deux mois, dans la note d’informations politiques d’EAPN (accès via l’extranet d’EAPN, à partir du site en ligne d’EAPN, code 1515).

Table des matières :

Introduction:	1
Table des matières :	2
1. Informations sur la stratégie de la Commission en faveur de "l'inclusion active"	3
1.1. Le concept :	3
1.2. L'auteur :	3
1.3. Le processus :	3
2. Action d'EAPN sur le terrain de l'inclusion active	5
2.1. Suivi des politiques et pressions politiques	5
2.2. Une campagne en faveur d'un revenu minimum adéquat pour tous ...	6
2.3. 7e rencontre européenne des personnes en situation de pauvreté....	6
3. Analyse d'EAPN : Les défis à surmonter afin de garantir que l'inclusion active apporte un authentique changement dans la vie réelle des personnes en situation de pauvreté	7
3.1. Aspects positifs de l'initiative	7
3.2. Quelques uns des défis à venir	8
Annexe 1 - Ressources et documentation	13
Annexe 2 – Historique de l'action d'EAPN et références	14

1. Informations sur la stratégie de la Commission en faveur de “l’inclusion active”

1.1. Le concept :

« Un dosage politique général associant trois éléments (...): (i) un **lien avec le marché du travail**, sous la forme d'offres d'emploi ou d'une formation professionnelle; (ii) **une aide au revenu** d'un niveau suffisant pour vivre dans la dignité; et (iii) **un meilleur accès à des services** susceptibles d'éliminer certains obstacles auxquels certaines personnes et leurs familles sont confrontées pour s'intégrer dans la société, favorisant ainsi leur réinsertion professionnelle (par différents moyens comme l'orientation, les soins de santé, la garde d'enfants, l'apprentissage tout au long de la vie pour remédier aux lacunes de formation, la formation en informatique pour aider les travailleurs potentiels, y compris les personnes handicapées, la mise à profit des nouvelles technologies et une organisation plus flexible du travail, la réadaptation psychologique et sociale). » ¹

1.2. L'auteur :

Ce concept fut lancé, en 2006, par l'unité « Inclusion » de la DG Emploi de la Commission européenne.

Ce concept se distingue des notions de “politiques actives du marché du travail” et de “politiques d'activation”.

1.3. Le processus :

1.3.1 La consultation

En 2006-2007, la Commission entama un processus de consultation comme le prévoit l'article 138(2) du Traité (qui enjoint la Commission de consulter les partenaires sociaux avant de présenter des propositions dans le domaine de la politique sociale).

Février – avril 2006 : **Première phase de consultation**

Les questions posées lors de la consultation poursuivaient, avant tout, un objectif de légitimation des actions menées au niveau de l'Union en vue de promouvoir l'inclusion active et rassemblèrent des arguments destinés à défendre le rôle de l'UE, en appui et en complément de l'action des Etats-membres dans ce domaine.

Contenu de la consultation

EAPN constata avec satisfaction que :

¹ [Consultation de la Commission européenne sur une action à mener pour promouvoir l'inclusion active des personnes les plus éloignées du marché du travail](#), COM 2006 544 final

- une reconnaissance était octroyée au **rôle joué, dans la réduction du risque de pauvreté, par les systèmes de protection sociale**, qui fournissent un filet de sécurité fondamental. Le texte reconnaissait leur rôle dans la lutte contre le risque persistant et continu de pauvreté auquel sont confrontés certains groupes : chômeurs, parents isolés et sans emploi, personnes handicapées, personnes souffrant d'une maladie chronique. Le caractère multidimensionnel du problème et l'importance de l'accès aux services étaient également reconnus ;
- une prise de conscience s'était opérée au sujet des coupes budgétaires pratiquées dans les mécanismes de revenu minimum et de leurs conséquences (sollicitation accrue des autres programmes sociaux) ;
- il était admis **qu'une bonne activation ne se résumait pas seulement à l'emploi** mais devait contribuer à réduire l'isolement social, à développer l'estime de soi, etc. Le texte soulignait **qu'une attention insuffisante était prêtée à l'accès adéquat aux services sociaux**, condition pourtant préalable au retour au travail.

A l'issue de la première phase de consultation, un [rapport de synthèse des réponses, publié par les services de la Commission](#), révéla que la Commission avait reçu 76 contributions (14 en provenance des gouvernements nationaux) et que "se dégagait un consensus sur la nécessité d'en faire d'avantage à l'échelon européen".

Octobre 2007 – février 2008 : Deuxième phase de consultation, intitulée "[Promouvoir l'inclusion active des personnes les plus éloignées du marché du travail](#)" COM 2007 620 (final)

Ce document convenait de la nécessité d'en faire d'avantage en vue de mettre en œuvre la recommandation relative au revenu minimum datant de 1992. Il envisageait les pistes d'action communautaire suivantes :

- **Un approfondissement de la méthode ouverte de coordination** en adoptant des principes communs appliqués à l'inclusion active et en faisant, a posteriori et de façon systématique, le suivi et l'évaluation de ces derniers. Pour promouvoir l'identification et l'adoption des principes communs et préciser les éléments de la stratégie en matière d'inclusion active, la Commission entend publier une nouvelle **recommandation** qui s'articulerait autour des trois éléments suivants : une aide au revenu d'un niveau suffisant pour éviter l'exclusion sociale (notons que les éléments de la recommandation de 1992 demeurent toujours parfaitement pertinents), un lien avec le marché du travail et un meilleur accès à des services de qualité.
- **Un cadre européen d'appui** reposant sur :
 - Le recours aux dispositions du nouveau règlement du Fonds social européen pour soutenir des mesures d'inclusion active;
 - Les ressources disponibles dans le cadre du programme PROGRESS et mises à profit en vue d'établir un réseau d'observatoires locaux.

Douze Etats-membres répondirent à la consultation ainsi que six partenaires sociaux, trente-cinq ONG actives à l'échelon européen et vingt-deux partenaires sociaux, organisations ou ONG du niveau national (y compris EAPN Irlande et EAPN France ainsi que la Task Force britannique pour la politique sociale) (voir [réponses à la consultation](#)).

1.3.2 Etapes ultérieures

La présidence française de l'UE (prévue au second semestre 2008) a annoncé sa volonté de proposer au Conseil, en décembre 2008, l'adoption des principes communs d'inclusion active.

En septembre 2008, la Commission adoptera une recommandation sur les principes communs proposés en matière d'inclusion active.

La préparation de la recommandation de la Commission est confiée à un groupe de travail spécial au sein du Comité « protection sociale ». Ce Comité entend adopter un avis consultatif le 2 juillet. Le Comité emploi prend également part à la discussion; son approche est détaillée dans le [rapport du groupe d'experts EMCO "Rendre le travail plus avantageux"](#) publié en 2003.

Une fois la recommandation de la Commission adoptée au mois de septembre, le Groupe de Travail du Conseil sur les questions sociales entamera la préparation, sous présidence française, de la Conclusion du Conseil destinée à être adoptée les 15 et 16 décembre.

Au début du dernier trimestre 2008, le Comité « protection sociale » concoctera une proposition relative au suivi et à l'évaluation de la mise en oeuvre de la stratégie d'inclusion active.

Le **Parlement européen** adoptera, à l'automne, un [rapport sur "La promotion de l'intégration sociale et la lutte contre la pauvreté, y compris la pauvreté des enfants, en Union européenne"](#) (le rapporteur est Madame Zimmer, GUE, qui mentionne, entre autres, l'initiative pour l'inclusion active).

Sur proposition de la Commission, le Parlement européen devrait adopter une **résolution** sur l'inclusion active, inspirée de la proposition remise, en septembre, par la Commission.

Le 17 octobre 2008, la Table ronde annuelle sur la pauvreté sera organisée sous la présidence française et traitera, en point de mire, de **l'inclusion active**.

2. Action d'EAPN sur le terrain de l'inclusion active

L'action menée par EAPN sur le terrain de l'inclusion active s'articule autour de deux axes (voir annexe pour détails et références relatives à l'action d'EAPN).

2.1. *Suivi des politiques et pressions politiques*

EAPN s'est engagé dans chaque phase du processus de consultation sur l'inclusion active et a saisi toutes les occasions d'exprimer ses opinions et ses revendications. Nous participons également à des actions communes avec la Plate-forme sociale.

EAPN évalue aussi l'impact sur la pauvreté des politiques d'inclusion active au niveau national (voir rapport d'EAPN ["Une année légère... à ne pas prendre à la légère!"](#) Octobre 2007).

Le travail d'EAPN dans le domaine de l'inclusion active fait, en toute logique, la somme et capitalise le travail entrepris au sein du Réseau sur chaque ingrédient du dosage politique consacré à l'inclusion active (revenu minimum, services et emploi).

2.2. Une campagne en faveur d'un revenu minimum adéquat pour tous

EAPN s'inquiète vivement du manque d'accessibilité et d'adéquation des mécanismes de revenu minimum. Nous espérons que le processus d'inclusion active offrira la possibilité d'accomplir d'autres avancées dans ce domaine mais nous nous préoccupons du peu d'attention prêtée au pilier de l'inclusion active, comparativement au traitement réservé au pilier de l'emploi.

En décembre 2007, EAPN lança une campagne appelant à l'instauration d'un revenu minimum adéquat pour tous, dont l'un des objectifs est d'appuyer le travail politique d'EAPN afin de garantir que le processus d'inclusion active porte véritablement ses fruits sur les questions de revenu minimum.

Pour plus [d'informations sur cette campagne](#), consultez le site en ligne d'EAPN.

2.3. 7e rencontre européenne des personnes en situation de pauvreté

EAPN estime crucial que la 7e rencontre européenne des personnes en situation de pauvreté, organisée sous les auspices de la présidence slovène, se soit, cette année, attardée sur les points "vulnérables" de l'agenda pour l'inclusion active, à savoir les services sociaux, le revenu minimum, les services d'intérêt général et le logement. L'attention redoublée accordée à ces thèmes dans les différents ateliers préparés, avec soin, par les coordinateurs nationaux et leurs délégations nationales de personnes en situation de pauvreté déboucha sur un échange intense et une expression forte de leurs préoccupations. Le message exprimé rappela sans équivoque que le revenu minimum et l'accès aux services constituaient leur première préoccupation et qu'aucune discussion sur le thème de l'emploi, voire de l'enseignement et de la formation, ne pouvait être entamée tant qu'une menace aussi sérieuse planerait sur l'accès des personnes à un revenu adéquat et à des services élémentaires et abordables. Cette menace trouve sa cause dans ce qui est, avant tout, perçu comme l'impact de l'extension du marché intérieur et des pressions en faveur de la libéralisation et la privatisation des services. Les conclusions sont aujourd'hui en préparation et seront prochainement diffusées.

3. Analyse d'EAPN : Les défis à surmonter afin de garantir que l'inclusion active apporte un authentique changement dans la vie réelle des personnes en situation de pauvreté

3.1. Aspects positifs de l'initiative

A de multiples reprises, EAPN a exprimé son soutien en faveur de cette initiative importante lancée, à point nommé, par la Commission. Selon nous, la valeur ajoutée par cette initiative peut être, dans les grandes lignes, résumée par les 7 points clés suivants, que nous espérons voir intégrés dans les principes d'inclusion active prochainement adoptés :

3.1.1 Le signal d'une volonté politique et d'un nouvel élan dans le domaine des politiques sociales, à un moment où émerge un consensus sur la nécessité de renforcer la méthode ouverte de coordination et de mieux intégrer transversalement les objectifs sociaux dans les autres politiques pertinentes et les programmes de financement.

3.1.2. Un paradigme intégré reposant sur trois piliers d'égale importance. Selon EAPN, aborder ces trois dimensions s'avère essentiel mais renforcerait la nécessité d'envisager **l'accès aux services et le revenu adéquat comme des conditions préalables** à l'accès au marché du travail et à d'autres formes de participation sociale.

3.1.3. L'ambition d'influencer la définition d'autres politiques pertinentes : Le paradigme de l'inclusion active se déploie sur de multiples politiques en dehors du champ social et est destiné à influencer la conception de politiques de l'emploi, de la fiscalité, des services... alignées sur les besoins de la société.

3.1.4. Une responsabilité centrale confiée aux politiques de l'emploi dans la lutte contre l'exclusion sociale. Nous saluons également le fait que la proposition de la Commission fasse référence à la réintégration dans la société, en plus du retour sur le marché du travail. Il est vital que l'inclusion active soit également pensée pour ces personnes pour qui le travail ne constitue pas une option réaliste.

3.1.5. Une attention renouvelée pour le revenu minimum adéquat
Avec insistance, EAPN a, ces dernières années, soulevé la question de l'accès à un revenu décent. Nous restons vivement préoccupés par la multiplication des conditions à remplir et des sanctions associées aux prestations à destination des chômeurs et par cette inadéquation croissante qui menace le respect de la dignité humaine.

3.1.6. La reconnaissance **accordée à l'importance des services** dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. En effet, le pouvoir d'achat et le

niveau de vie ne peuvent être séparés de la mise à disposition de services et nous nous réjouissons qu'une référence soit faite à l'importance d'un accès effectif à des services d'intérêt général de qualité et abordables, y compris dans les industries de réseaux telles que les transports, les services publics et financiers.

3.1.7. L'appui aux approches participatives. Nous apprécions notamment la mention rappelant que les « personnes défavorisées elles-mêmes doivent être impliquées, consultées et responsabilisées afin d'améliorer l'efficacité des politiques publiques »².

3.2. Quelques uns des défis à venir

Indépendamment des aspects positifs retenus dans le contenu de la communication, nous sommes conscients de la fragilité potentielle d'une telle approche dans un contexte politique dominé par une vision de "croissance et d'emplois" et du risque de voir s'imposer des interprétations réductrices de ce concept.

3.2.1. Une stratégie intégrée fondée sur les droits ou une stratégie visant, prioritairement, des économies dans les dépenses sociales et un relèvement des statistiques d'emploi?

EAPN a exprimé ses inquiétudes face à cette approche qui gagnerait à être plus clairement ancrée dans une dynamique de défense des droits fondamentaux et à faire plus ouvertement référence au choix politique en faveur de l'édification d'une société fondée sur le respect de chacun.

("L'inclusion active" est mentionnée dans les [conclusions de la réunion du Conseil "Affaires économiques et financières" du 14 mai](#), « Garantir l'efficacité et l'effectivité futures des dépenses sociales et orientations en matière d'analyse de la qualité des finances publiques »).

L'approche risque grandement d'être réduite à une politique destinée exclusivement à forcer les personnes les plus éloignées du marché du travail à accepter n'importe quel emploi à n'importe quel prix.

Nous savons que l'inclusion sociale ne résulte pas automatiquement de l'obtention d'un emploi et que des politiques inscrites dans le plus long terme, basées sur les besoins de la personne et sur des emplois de qualité, sont nécessaires afin de garantir une intégration sociale durable.

3.2.2. Inclusion active = activation + opération de presse ?

A de multiples reprises, EAPN a exprimé son inquiétude face au développement des politiques d'activation dans certains pays, arguant que ces politiques manquaient de respect pour la dignité des personnes concernées et ne faisaient, en définitive, que pousser les personnes vers plus de pauvreté. A cet égard, nous avons défini des critères de « bonne activation ». Nous constatons aussi avec crainte que tout miser sur l'emploi à tout prix revient à

² "Oui à une inclusion active basée sur les droits fondamentaux", Réponse d'EAPN à la deuxième phase de consultation, 26 février 2008, disponible sur www.eapn.org

saper activement les autres passerelles d'intégration sociale et les mesures d'appui destinées à donner un coup de pouce à une véritable activation sociale – de celles qui permettent aux personnes de progresser, se construire une vie porteuse de sens et participer pleinement à une vie en famille et dans la communauté.

L'expérience et les études démontrent que la plupart des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale sont désireuses de travailler, même contre un gain supplémentaire limité. Elles buttent toutefois sur de sérieux obstacles qui les empêchent d'obtenir un emploi (mobilité, problèmes de santé, obligation de soins vis-à-vis d'un proche...). En dépit de ces faits avérés, les politiques de l'emploi continuent d'être inspirées par le paradigme visant à *rendre le travail plus avantageux* et d'être basées sur l'hypothèse que des incitants financiers (positifs et négatifs) sont nécessaires afin de motiver les chômeurs et les personnes inactives à accepter un emploi.

Cette vision risque de dominer la mise en oeuvre de l'inclusion active qui, le cas échéant, en serait réduite à n'être qu'un renforcement de l'activation qui associerait les deux piliers du revenu minimum et de l'emploi et faciliterait ainsi l'utilisation détournée des prestations sociales à des fins de sanctions à l'encontre de ceux qui n'adopteraient pas le bon comportement face au marché de l'emploi. EAPN estime, dès lors, que le revenu minimum adéquat et l'accès aux services doivent être perçus comme des conditions préalables à l'accès au marché du travail et à d'autres formes d'activation sociale.

3.2.3. Revenu minimum adéquat ou “ressources” minimales?

Malgré la nécessité vitale de mettre en place des mécanismes de revenu minimum adéquat dans les Etats-membres de l'UE, EAPN observe que les droits aux allocations subissent de nombreuses attaques dans certains Etats-membres et qu'une approche globalement défavorable aux prestations sociales gagne du terrain.

Nous exigeons que la stratégie de l'inclusion active, s'appuyant sur la recommandation européenne de 1992 qui encourage vivement les Etats-membres à mettre en place des mécanismes de revenu minimum favorise réellement l'instauration d'un revenu minimum adéquat accessible pour tous. Une telle stratégie se doit d'être ambitieuse et participative. Elle doit constituer la première étape vers l'élaboration et l'adoption de normes sociales en Union européenne.

Dans cette perspective, nous insistons sur l'utilisation du terme “revenu minimum” dans le débat politique, en lieu et place du terme “ressources minimales” qui prête à confusion (et équivaut aux seuls services de base et revenus en nature).

3.2.4 Droit pour tous à des services de qualité ou services sociaux d'accompagnement en guise de carotte vers la mise au travail?

L'attitude et l'importance accordée aux services dans le débat sur l'inclusion active constituent des éléments déterminants. Si une authentique approche intégrée doit être déployée, l'accent doit être placé sur le droit d'accès à tous les services d'intérêt général qui sont la clé de voûte d'une vie digne. Nous plaidons donc pour un accès abordable aux services publics élémentaires tels

que l'énergie, l'eau, les transports et les services financiers ainsi que des services sociaux de qualité dans leur plus large acception, à savoir, entre autres, le logement, l'enseignement et la formation, les services personnalisés pour l'emploi, la santé et l'aide sociale. Le point de mire de la communication de la Commission vise toutefois prioritairement les services sociaux d'intérêt général et le débat, trop souvent, est circonscrit à des services sociaux spécifiques, qui sont perçus tels des services d'accompagnement nécessaires à la mise au travail des personnes (par exemple, les garderies et les services de prise en charge des personnes dépendantes sont cités) et les parents soignants, principalement des femmes, peuvent travailler alors que l'accès à ces services devrait devenir un droit et qu'il conviendrait d'évaluer la qualité des garderies du point de vue, par exemple, de l'épanouissement de l'enfant ou des droits. Les services à l'emploi ou les services d'enseignement et de formation priment aussi sur l'éventail, plus grand, de services sociaux personnalisés. L'accès à un logement décent et à des soins de santé abordables doit être au cœur du débat. L'importance attachée à la qualité peut aussi être perçue comme relativement ésotérique alors qu'en réalité, aux yeux des personnes en situation de pauvreté, la libéralisation et la privatisation de ces services semblent se traduire par une crise d'accès induite par une hausse des prix, des critères discriminatoires ou l'insuffisance des financements pour une couverture adéquate. Nous suivons le débat afin de nous assurer que ces préoccupations continuent d'occuper le centre des discussions.

3.2.5 La contribution des fonds structurels à la mise en pratique de l'inclusion active

Les fonds structurels, et notamment, le Fonds social européen, mettent traditionnellement l'accent sur les mesures pour l'emploi. Cependant, cette préférence n'a pas empêché le développement d'approches intégrées s'aventurant au-delà d'une vision étriquée du marché du travail et tenant compte des causes profondes de la pauvreté.

La contribution des fonds structurels aux approches d'inclusion active ne peut, dès lors, être cantonnée à un seul pilier. Utilisés à bon escient, les fonds peuvent apporter une contribution directe sous *deux* piliers :

- Accès à l'emploi inclusif, par le biais de mesures telles que l'enseignement et la formation professionnels, l'orientation, le soutien à la mobilité des travailleurs, le développement de compétences "interpersonnelles", les cours de langue, l'aide à la création d'emploi et à l'entrepreneuriat, l'appui à l'économie sociale...
- Ils peuvent également contribuer à ouvrir l'accès à des services de qualité ; qu'il s'agisse de services sociaux³ (par exemple, le Fonds social européen, mais aussi, dans certaines régions, le Fonds européen de Développement régional permettent la mise en place de projets concernant les soins, les activités de développement de la communauté, y compris les infrastructures

³ Voir, notamment, le [règlement du Fonds social européen](#), article 3.1.c.i relative aux " parcours d'insertion dans l'emploi et de retour sur le marché du travail pour les personnes défavorisées

matérielles) ou de services d'intérêt général (tels que les transports, l'énergie, notamment dans la zone de *convergence*⁴).

Sous le premier pilier du revenu minimum adéquat, l'aide ne peut être directement délivrée. Les fonds structurels ne prodiguent aucune aide au revenu (prérogative des Etats-membres individuels), mais ils sont utilisés en vue de réformer les services publics au niveau local, régional et national. Sont, par conséquent, concernés l'emploi et les services sociaux par le biais des formations pour les fonctionnaires mais aussi par la mise à disposition d'infrastructures matérielles pour ces services (dans la zone de convergence).

A nouveau, ces trois dimensions ne doivent pas être abordées séparément puisqu'un vaste éventail de projets traite de plusieurs aspects. En effet, les fonds structurels misent sur l'innovation et le partenariat entre les collectivités locales, les partenaires sociaux, les ONG et les acteurs du privé (reprise d'un des grands principes de l'ex-programme EQUAL), qui sont autant de facteurs essentiels au déploiement des approches intégrées.

Notons cependant que les points cités ci-dessus font référence aux *opportunités* ouvertes par les fonds structurels dans le domaine de l'inclusion active ! Les réalités en Union européenne s'avèrent souvent bien différentes et en outre, l'intégration sociale est fréquemment cantonnée au seul Fonds social européen (FSE), au détriment du Fonds européen de Développement régional. Il convient de suivre la mise en pratique de ce concept grâce à l'élaboration d'indicateurs sociaux idoines, applicables à tous les programmes et à l'inscription explicite de l'inclusion active parmi les objectifs des fonds structurels.

3.2.6. Mise en pratique de l'inclusion active par l'approfondissement de la MOC

Conformément à ces recommandations, des orientations détaillées devraient être livrées aux Etats-membres en vue de la mise en pratique de l'inclusion active. Au-delà de l'adoption de principes communs, la méthode ouverte de coordination devrait multiplier les occasions de consolider l'action communautaire en matière d'inclusion active. Par ailleurs, il faudrait envisager l'utilisation d'instruments tels qu'une directive sur les normes sociales.

3.2.7. Ouverture du processus pour la formulation des lignes directrices

Entre le dépôt de la proposition de la Commission sur les principes communs (septembre 2008) et son adoption par le Conseil (décembre 2008), il sera crucial d'entamer un véritable dialogue et d'obtenir la possibilité d'adapter la proposition de la Commission à la lumière des réactions des ONG et des conclusions de la Table ronde qui se tiendra, en octobre, à Marseille.

3.2.8. Mobilisation de l'opinion publique

Au-delà de la mobilisation des acteurs, la mobilisation de l'opinion publique s'avère essentielle afin de commencer à surmonter les clichés négatifs collés aux personnes en situation de pauvreté et aux prestations sociales, dans le but

⁴ Régions dont le PIB est inférieur à 75% de la moyenne communautaire. Voir article 3.2.b du règlement du Fonds social européen.

de garantir l'investissement et l'approche positive indispensables à l'inclusion active.

Les étapes menant à l'élaboration et à la mise en oeuvre de politiques d'inclusion active devraient être exploitées comme autant d'opportunités d'ouvrir un débat public et de donner plus de visibilité à ces questions au niveau national et communautaire.

Annexe 1 - Ressources et documentation

- Documents de la Commission : Site de la DG Emploi et Affaires sociales : http://europa.eu.int/comm/employment_social/social_protection/index_fr.htm

[Page consacrée à l'inclusion active sur le site Europa](#)

- [MISSOC/EUROSTAT](#) : données sur les mécanismes de protection sociale dans les Etats-membres et au niveau communautaire.

-

En 2006, le **réseau des experts indépendants** financé par le programme contre l'exclusion sociale réalisa des études indépendantes portant sur la mise en œuvre, dans chaque Etat-membre, des PAN Inclusion et analysa en détail les politiques relatives à l'inclusion active et au revenu minimum. Consultez les **rapports nationaux des experts indépendants** et le rapport de synthèse : [Tendances, développements récents, inclusion active et ressources minimales](#) !

Annexe 2 – Historique de l’action d’EAPN et références

Inclusion active/Revenu minimum

Dans le cadre plus général de son engagement pour l’instauration de normes sociales minimales, EAPN se préoccupe de défendre et de rehausser le revenu minimum partout en Union européenne. Notre positionnement s’appuie sur la nécessité de défendre des mécanismes de revenu minimum adéquat, qui permettent de vivre dans la dignité, garantissent un accès aux services et apportent aux personnes un point de départ solide dans leur parcours vers un emploi ou d’autres activités. En réponse à la récente communication, nous soulignons la nécessité de mettre en place des mesures d’activation et de soutien qui responsabilisent et répondent aux besoins de toutes les personnes précarisées et socialement exclues mais ne préconisons pas une voie unique, celle de l’emploi.

Le document de prise de position d’EAPN sur ce thème n’est paru qu’en 2006, même si le groupe de suivi de l’intégration sociale et de l’emploi n’a pas attendu cette année pour aborder incidemment le sujet. En 2005, EAPN participa à un atelier lors de la conférence de la Plate-forme sociale consacrée aux droits fondamentaux et publia une édition spéciale des Nouvelles du Réseau. EAPN participa également à la rédaction de la réponse de la Plate-forme sociale et assista à la quatrième réunion de l’intergroupe parlementaire organisée sur ce thème le 15 mars 2006. EAPN a soutenu, lors de la consultation, l’élaboration de la réponse de l’intergroupe.

En 2006 et 2007, EAPN répondit à deux phases successives de consultation sur la communication (voir plus loin).

En 2007, EAPN exprima ses inquiétudes à l’issue du Conseil EPSCO, soulignant que le terme « ressources minimales » remplaçait la notion de revenu minimum et remit en question la volonté politique d’obtenir des résultats sur cette question. Voir communiqué de presse d’EAPN [“Une raison de s’alarmer pour les plus pauvres en Europe : EAPN répond aux conclusions du Conseil EPSCO” \(23/02/2007\)](#). [EAPN prit part, le 15 juin, à la conférence des parties prenantes sur l’inclusion active](#).

EAPN participa également à un projet financé par l’Union européenne et consacré aux normes sociales.

Parallèlement à ses efforts de lobbying, EAPN a décidé de s’embarquer dans une plus vaste campagne de sensibilisation sur le thème du revenu minimum et un nouveau groupe de travail (MICG) a été mis sur pied, en 2007, afin de piloter la campagne en faveur du revenu minimum.

Principales références d’EAPN

Toutes les principales références peuvent être consultées sur le site en ligne. www.eapn.org Vous y trouverez également la dernière édition du bulletin Nouvelles du Réseau, une note d’information sur le revenu minimum et la réponse finale d’EAPN à la consultation [« Garantir un revenu décent et une vie meilleure pour tous »](#).

Des documents de référence sont également disponibles sur le site de la Plate-forme sociale : www.socialplatform.org. Vous y trouverez également la [réponse de la Plate-forme sociale à la consultation](#).

EAPN Irlande s'est chargé de coordonner un projet financé par l'UE et portant sur les normes sociales; plusieurs documents ont été rédigés sur le dossier du revenu minimum. Consultez le site en ligne : www.eapn.ie/standards!

[Edition spéciale des Nouvelles du Réseau EAPN](#) consacrée à la campagne en faveur du revenu minimum

Services

EAPN a fondé un groupe ad hoc consacré aux services, dont la tâche est d'aider le Réseau à suivre les développements, au niveau communautaire, dans le domaine de la directive sur les services et de la communication sur les services sociaux d'intérêt général. Le groupe a étudié les implications pour EAPN de la directive sur les services et du nouveau Traité de Lisbonne.

Voir l'explicatif EAPN : implications pour EAPN de la directive sur les services et glossaire.

EAPN participe également au **groupe de travail "Services d'intérêt général" de la Plate-forme sociale** et contribue à la mise au point, pour la Plate-forme, d'une prise de position sur les services d'intérêt général (avril 2007) et des propositions en cours sur le développement des principes de qualité pour les services sociaux. (Voir www.socialplatform.org).

EAPN s'efforce, de plus en plus, de souligner sur l'incidence sérieuse des derniers développements en matière de SIG et notamment de **libéralisation des services** pour les personnes en situation de pauvreté. De concert avec la plate-forme sociale, EAPN œuvre pour mettre en exergue les limites des évaluations horizontales actuelles réalisées au sujet les services d'intérêt général par la Commission et sensibiliser à l'absence d'évaluation de l'incidence sur la pauvreté ou sur la société. EAPN s'efforce d'exercer de fortes pressions politiques sur le thème de la **pauvreté énergétique** (au niveau national et communautaire). Ces pressions s'exercent en collaboration avec CECODHAS, EPSU (syndicat du secteur public) et le rapporteur du Parlement européen Eluned Morgan dans le but d'intégrer dans le nouveau paquet « énergie » des mesures spécifiques de lutte contre la pauvreté énergétique et de plaider en faveur d'une charte européenne contraignante en matière de droits des consommateurs d'énergie.

Consultez la réponse d'EAPN à la Charte européenne et les prochaines Nouvelles du Réseau consacrées à la pauvreté énergétique (à paraître à la fin du mois de juin 2008) !

En juillet, EAPN organisera, en collaboration avec l'intergroupe ATD/Quart monde, une rencontre spécialement dédiée à la pauvreté énergétique. Y seront invités les rapporteurs du paquet "énergie" et de la charte. EAPN en

profitera pour plaider en faveur d'un redoublement des efforts sur le dossier de la pauvreté énergétique et sur celui de la charte.

Une bonne activation pour l'emploi

EAPN a mis au point une batterie de critères définissant une bonne activation pour l'emploi.

Retrouvez ces critères sur <http://www.eapn.eu/content/view/135/34/lang.fr/>!
EAPN a également publié une plaquette sur l'emploi et le chômage en Union européenne, qui porte le titre de «Les voix de la pauvreté», cfr. <http://www.eapn.eu/content/view/127/lang.fr/>.